

CURSUS DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS DES DOMAINES SANS ET AVEC MENTION - FORMATION INITIALE

Ce parcours de formation suivi théorique et pratique en présentiel, permet de se présenter aux examens des Certifications de Diagnostiqueur technique immobilier (arrêté du 24 décembre 2021) dans les domaines Termites, Gaz, Electricité, Amiante (avec et sans mention), Plomb (avec et sans mention), Energie (avec et sans mention) et de réaliser les mesurages de superficie Loi Carrez.

Objectifs opérationnels

- Calculer les superficies des locaux et surfaces concernés selon le dispositif réglementaire de la loi Carrez et en établir le rapport de superficie appuyé par la matérialisation des mesurages effectués
- Dresser un état relatif de présence de termites et, en rédiger le rapport
- Dresser un diagnostic de l'état relatif d'une installation intérieure de gaz et, en rédiger le rapport
- Dresser un diagnostic de l'état d'une installation intérieure d'électricité et en rédiger le rapport
- Réaliser un repérage et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie, réaliser un repérage de présence d'amiante et état de conservation des matériaux avant démolition et après travaux dans les immeubles bâtis IGH, ERP, ERT et, en rédiger les rapports
- Réaliser un constat de risque d'exposition au plomb, un diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôler les travaux en présence de plomb et, en rédiger les rapports
- Réaliser un diagnostic de performance énergétique applicable aux bâtiments à usage principal d'habitation et un diagnostic de performance énergétique applicable aux locaux professionnels et autres bâtiments tertiaires et, en rédiger les rapports

Public Concerné

Candidats/Candidates aux examens de certification de Diagnostiqueur technique immobilier des domaines sans mention (Termites, Electricité, Gaz) et, sans et avec mention (Amiante, Plomb, Energie)

Durée

203.00 Heures **29** Jours

Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le domaine Energie sans mention ainsi que dans les domaines avec mention (Amiante, Plomb et Energie), le candidat doit apporter la preuve :

- Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
- Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
- Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable
- Soit, de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

Le passage de l'examen d'un domaine avec mention est conditionné par l'obtention de la certification du domaine sans mention

Parcours pédagogique

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

Module suivi en E-Learning en amont de la formation présentielle

- Théorie : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DC000B

MESURAGE LOI CARREZ

Calcul des superficies des locaux et surfaces concernés selon le dispositif réglementaire de la loi Carrez

- Théorie : 3H30

- Pratique : 3H30

Voir Fiche programme complète ref. : DLC-100-PR

DOMAINE TERMITES

Etats relatifs à la présence de termites dans le bâtiment

- Théorie : 17H30
- Pratique : 3H30

Voir Fiche programme complète ref. : DT-100-PR

DOMAINE GAZ

Etats de l'installation intérieure de gaz

- Théorie : 14H
- Pratique : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DG-100-PR

DOMAINE ELECTRICITE

Etats de l'installation intérieure d'électricité

- Théorie : 14H
- Pratique : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DE-200-PR

DOMAINE AMIANTE SANS ET AVEC MENTION

Repérages, évaluations de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie' (sans mention), repérage de présence d'amiante et état de conservation des matériaux

Repérage avant démolition et après travaux et examens visuels après travaux dans les immeubles bâtis IGH, ERP, ERT (avec mention).

- Théorie : 28H
- Pratique : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DA-200-PR

DOMAINE PLOMB SANS ET AVEC MENTION

Constat de risque d'exposition au plomb / CREP& risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb / DRIPP

- Théorie : 28H
- Pratique : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DPL-200-PR

DOMAINE ENERGIE (DPE) SANS ET AVEC MENTION

Diagnostique de performance énergétique applicable aux bâtiments à usage principal d'habitation (sans mention) et diagnostics de performance énergétique applicables aux locaux professionnels et autres bâtiments tertiaires (avec mention)

- Théorie : 28H
- Pratique : 10H

Voir Fiche programme complète ref. : DPE-200-PR

PREPARATION AUX EXAMENS DES CERTIFICATIONS

- Se préparer à l'examen de certification
- S'exercer dans les conditions de l'épreuve écrite
- S'exercer à la rédaction d'un rapport dans les conditions de l'examen

Pratique : 14H

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exposés théoriques et des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration de rapports matérialisant les contrôles effectués et les conclusions apportées.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.
- La formation en présentiel se déroule dans un " logement école" spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

MODULE E-LEARNING "LES BASES DU BATIMENT" SUIVI EN AMONT DE LA FORMATION

Version : DTI200PR-20240111

Méthodes pédagogiques

- Le module E-Learning présente une démarche pédagogique illustrées par des schémas animés.
- Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable.

Moyens d'organisation, d'accompagnement et d'assistance technique

- Le module E-learning est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation en présentiel.
- L'apprenant est suivi durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. Il peut exprimer ses difficultés et ses questions d'ordre des connaissances via la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning. Le Référent pédagogique (Formateur) lui apporte une réponse ou aide pédagogique sous 48 heures, (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plateforme ou par téléphone.
- En cas de difficulté d'utilisation de la plateforme, l'apprenant est mis en contact avec un Référent technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plate-forme ou par téléphone.
- Prérequis d'environnement informatique : L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- Le Formateur qualifié est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment.
- Le Référent technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUE ET PRATIQUE DE CHAQUE DOMAINE DE DIAGNOSTIC

- Les évaluations théoriques et pratiques réalisées en fin de chaque partie, mesurent le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant selon les compétences exigées mentionnées à l'anexe III de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- L'évaluation des acquis théoriques est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel.
- L'évaluation des acquis pratiques est réalisée par des exercices individuels.
- La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

- Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
- Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com